


| | | |
|---|--|---|
|  | <p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p> | <p align="center">n° d'ordre 24170</p> |
|---|--|---|

SEANCE du : 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|---------------------|------------------------------|----------------------|---------------------|
| Thierry BAUDOUIN | Sandra CAILTON | Pascale FERCHAUD | Jean-François MORIN |
| Anne-Marie BARBIER | Yannick CHARRIER | Pascal GABILY | Pierre MORIN |
| Philippe BARON | Bruno COTHOUIS | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS |
| Bérandgère BAZANTAY | Sandrine DELUGEAU | Emmanuelle MENARD | Alain ROBIN |
| Bruno BODIN | Stéphanie FILLON | Jean-François MOREAU | Anne ROUX |
| Hélène BROSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Nathalie MOREAU | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--|--|--|
| Marie JARRY, Pouvoir à Jean-François MOREAU | Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD | Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN |
| Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN | Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra CAILTON | Véronique VILLEMONTAIX, pouvoir à Bruno BODIN |
| Philippe ROBIN | Rodolph THIBAudeau | Florence BAZZOLI |
| Anita BRIFFE | | |

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)
sur le temps de pause méridienne**

Document annexé et présenté en séance.

Madame le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge financière par l'Etat de l'accompagnement humain pendant la pause Méridienne, il revient à l'Etat et plus précisément au recteur d'académie ou à l'IA- DASEN de décider du principe et des modalités de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap.

Cet engagement de l'Etat se matérialise par la signature d'une convention entre la DSDEN et la commune de Bressuire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la convention telle que présentée en séance
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_170-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024